

AVIS DE CONCOURS RECRUTEMENT NATIONAL DE PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

N° 2012-2188 /VR/DEXCO du 11/12/2012

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

– SESSION 2014–

Division
Des examens et concours

VR/DEXCO

Affaire suivie par
HASHIMOTO Ariel
Bureau 218
Téléphone
(687) 26 61 76
Fax
(687) 26 61 73
Mél.
ahashimoto
@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

-CONCOURS EXTERNES DE RECRUTEMENT DE:

- professeurs certifiés ;
- professeurs d'éducation physique et sportive ;
- professeurs de lycées professionnels ;
- conseillers principaux d'éducation (CPE).

-TROISIEMES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE:

- professeurs certifiés.

NB : sont également concernés les concours correspondant pour les maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat

1. MODALITES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats s'inscrivent par Internet et accèdent au service d'inscription à l'adresse suivante:

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

L'inscription par Internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de s'inscrire par internet et de ne pas attendre les derniers jours pour effectuer cette opération. Ce mode d'inscription permet au candidat de maîtriser et de contrôler son inscription. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération.

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions particulières fixées par la réglementation du concours choisi.

Pour les concours externes, cette session est ouverte, notamment, aux **candidats inscrits en première année d'études en vue de l'obtention d'un master** et à ceux remplissant les conditions pour s'inscrire en dernière année d'étude en vue de l'obtention de ce diplôme, ainsi qu'aux **candidats qui justifient des conditions pour s'inscrire aux concours externes de droit commun.**

2. DATES D'INSCRIPTION



Les **inscriptions** aux concours externes (sauf concours de l'agrégation et de COP), aux troisièmes concours du Capes ainsi qu'aux concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat seront enregistrées par internet:

- du mardi 15 janvier 2013, à partir de 12 heures, au jeudi 21 février 2013, 17 heures, heure de Paris.



2/2

3. LIEU D'INSCRIPTION

Les candidats résidant en Nouvelle-Calédonie sont tenus de s'inscrire en Nouvelle-Calédonie et d'y subir les épreuves. Les candidats résidant à Wallis et Futuna sont tenus de s'inscrire en Nouvelle-Calédonie et de subir les épreuves à Wallis et Futuna.

Changement de centre d'épreuves d'admissibilité

En raison d'un fait exceptionnel et/ou imprévisible, ils peuvent, toutefois, solliciter par voie postale en recommandé simple, auprès du vice rectorat de Nouvelle Calédonie et après s'être inscrit par internet sur l'académie de Nouvelle Calédonie, un transfert de centre dûment motivé dans une autre académie.

Pour des raisons tenant à la régularité des opérations de concours de recrutement, aucune demande de transfert ne pourra être acceptée si elle est formulée après le **jeudi 21 mars 2013.**

4. RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements et d'informations concernant :

- Les dates et modalités d'inscription ;
- Les conditions particulières requises pour concourir ;
- Les pièces justificatives à fournir par les candidats ;
- L'organisation des épreuves ;
- Les sections et options susceptibles d'être ouvertes ;
- Le calendriers des concours ;
- Les programmes des concours ;

les candidats sont invités à consulter :

- **Les notes de service ministérielles ci-après :**

- **N° 2012-192 du 07 décembre 2012 précisant les modalités d'organisation des concours externes de la session 2014 ;**
- **N° 2012-193 du 07 décembre 2012 précisant les modalités d'organisation des troisièmes concours de la session 2014.**

parues au Bulletin officiel spécial n° 9 du 10 décembre 2012 disponible sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=28910

- **le système d'information et d'aide aux concours du second degré (SIAC2)**

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

- **le site Internet du vice rectorat de la Nouvelle Calédonie à l'adresse :**

<http://www.ac-noumea.nc>

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements



Patrick DION